ABO COMMUNICATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 7 RUE CURIE, 92150 SURESNES
935 353 904 R.C.S NANTERRE

Décisions unanimes des associés du 1er avril 2026

Le 1er avril 2026,

Les soussignés :

Monsieur Adrien BOSCH-FONTS	500 actions
Monsieur Arnaud BOUJU	500 actions
Total des actions détenues par les associés présents	**1000 actions détenues**

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société (ci-après les « Associés ») ;
- Qu'en application des dispositions statutaires de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la Société (ci-après les « Statuts ») ;

Sont convenues de prendre les décisions relatives à l'ordre du jour ci-dessous :

- Transformation de la Société en SARL
- Adoption des nouveaux statuts de la Société
- Nomination des nouveaux gérants
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SARL

La collectivité des associés décide, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies,

en application des dispositions de l'article L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une nouvelle personne morale

L'objet, la durée de la Société, et l'adresse de son siège social restent identiques.

Le montant du capital social est inchangé, soit 1 000 euros. Il sera désormais divisé en 1 000 parts sociales de 1 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés actuels en échange des 1 000 actions qu'ils détiennent.

DECISION : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA SOCIETE

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à responsabilité limitée adoptée dans la résolution précédente, La collectivité des associés adopte le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire est en annexe du présent acte

DECISION : NOMINATION DES NOUVEAUX GERANTS

La collectivité des associés, statuant aux conditions requises sous la nouvelle forme sociétaire, nomme en qualité de co-gérant de la Société :

- **Monsieur Adrien BOSCH-FONTS**

Demeurant 7 rue Curie, 92150 SURESNES
Pour une durée illimitée.

- **Monsieur Arnaud BOUJU**

Demeurant 65 Rue de Tolbiac, 75013 Paris,
pour une durée illimitée.

Ces derniers déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

Les co-gérants seront tenus de consacrer tout leur temps aux affaires sociales.

Conformément aux statuts, chacun des gérants dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et accomplir tous les actes entrant dans l'objet social.

Toutefois dans les rapports entre Associés, il est convenu que la Gérance ne pourra, sans avoir été préalablement autorisée par décision ordinaire collective des Associés, acheter, vendre ou échanger tout immeuble ou fonds de commerce, constituer une hypothèque sur les immeubles sociaux ou un nantissement sur le fonds de commerce, concourir à la constitution de toute Société ou faire apport de tout ou partie des biens sociaux à une Société constituée ou à constituer.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer ou faire effectuer toutes les formalités qui seront

nécessaires relativement aux décisions mentionnées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Arnaud BOUJU

✓ Certifié par yousign

Adrien BOSCH-FONTS

✓ Certifié par yousign

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
NANTERRE
Le 05/06/2026 Dossier 2026 00029113, référence 9214P03 2026 A 02797
Enregistrement : 125 € Penalités : 13 €
Total liquidé : Cent trente-huit Euros
Montant reçu : Cent trente-huit Euros

Cheikh DIOP
Agent des Finances Publiques